

(N^o 261.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MAI 1849.

Crédit supplémentaire de 45,000 francs au Département de la Justice.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Les budgets du Département de la Justice ont compris, jusqu'en 1848, un chapitre d'allocation intitulé : *Allocation pour dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos.*

La section centrale de la Chambre a demandé la suppression du chapitre ainsi libellé au budget de 1849. Il lui a paru qu'il était préférable de présenter un projet de loi spécial pour couvrir les dépenses de l'espèce, et le Gouvernement s'est rallié à cette opinion basée d'ailleurs sur les prescriptions de la loi nouvelle sur la comptabilité de l'État.

L'administration est donc dans la nécessité de vous soumettre, Messieurs, un projet de loi-crédit de 45,000 francs, destiné à la liquidation des dépenses détaillées au tableau ci-joint, et qui, pour la plupart, résultent de travaux de constructions entrepris dans les prisons, pendant les années 1844, 1845 et 1846, et dont le solde est dû actuellement.

Le Ministre de la Justice regrette vivement de devoir occuper les Chambres de projets de loi d'aussi peu d'importance, cependant il n'est pas possible d'ajourner plus longtemps le paiement de soldes dus à divers entrepreneurs.

Le Ministre de la Justice,
DE HAUSSY.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de nos Ministres de la Justice et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances, présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au département de la Justice un crédit de quarante-cinq mille francs (fr. 45,000) pour liquidation des dépenses arriérées concernant les exercices 1844, 1845 et 1846, dont les budgets sont clos et qui sont détaillées au tableau ci-joint.

Cette allocation formera le chap. XIII, art. 54 du budget du Ministère de la Justice pour 1849. Elle sera prélevée sur l'excédent prévu au budget des voies et moyens de cet exercice.

Donné à Bruxelles, le 21 mai 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

Sommes restant à payer pour travaux exécutés par suite de marchés conclus pendant les années 1844, 1845 et 1846.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	INDICATION DES TRAVAUX.	SOMMES RESTANT À PAYER.
Maison de réclusion de Vilvorde.	Travaux exécutés dans les 2 ^e et 3 ^e quartiers, pour l'établissement de 32 cachots et 36 cellules d'isolement. — Soumission du 23 décembre 1845	932 53
Maison de force de Gand	Travaux exécutés pour l'appropriation des 1 ^e et 4 ^e quartiers. — Soumission du 2 octobre 1845	12,158 46
Id.	Travaux supplémentaires d'appropriation des 2 ^e et 3 ^e quartiers. — Soumission du 24 décembre 1845	12,059 71
Id.	Travaux de parachèvement du bâtiment dans le chemin de ronde, servant de cuisine, boulangerie. etc. — Soumission du 12 avril 1844	1,265 48
Id.	Travaux d'appropriation de l'infirmerie. — Soumission du 9 juin 1846	10,571 76
Le trésor	Fournitures et réparations faites par les directions des travaux des maisons centrales, aux voitures cellulaires servant au transport des détenus (année 1846).	3,012 06
L'administration de l'enregistrement et quelques autres.	Frais de justice avancés par l'administration de l'enregistrement sur l'exercice 1846, et quelques autres menues dépenses. . .	5,000 00
	TOTAL.	45,000 00